RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

ARRETÉ DU 14 OCT. 2014

Modifiant l'arrêté modifié du 25 novembre 2011 portant nomination au comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées (CTPS)

NOR : AGRG1424523A

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, porte-parole du Gouvernement,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles D. 661-1 à D. 661-11 ;
Vu l'arrêté du 14 janvier 1993, modifié par l'arrêté du 15 juin 1999, fixant la liste des organismes interprofessionnels représentés dans les sections du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2012, fixant la liste des sections pour les semences et plants des espèces ou groupes d'espèces ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 2011 portant nomination au comité plénier du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées ;
Vu l'arrêté du 25 novembre 2011 portant nomination au comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées ;
Vu l'arrêté du 31 juillet 2012 modifiant l'arrêté du portant 25 novembre 2011 nomination au comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées ;
Vu l'arrêté du 25 janvier 2013 modifiant l'arrêté du portant 25 novembre 2011 nomination au comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées ;
Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du portant 25 novembre 2011 nomination au comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées ;
Vu l'avis du comité plénier du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées,

ARRÊTE :

Article 1er

A l'arrêté du 25 novembre 2011 sus-visé portant nomination au comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées, Article 1er :

- Section "Betteraves et Chicorée industrielle"
Au titre des *représentants de l'interprofession* : les mots "M. SENGENES (Jean-Michel)" sont remplacés par "M. DHENNIN (Jean-Noël)".

Au titre des *représentants des instituts techniques spécialisés ou assimilés* : les mots "M. RICHARD-MOLARD (Marc)" sont remplacés par "M. LAUDINAT (Vincent)".

- Section "Céréales à paille"
Au titre des *représentants des établissements producteurs de semences ou de plants* : les mots "M. MARCHAL (Olivier)" sont remplacés par "M. HAMAIDE (Patrick)" ;

- Section "Colza et autres crucifères"
Au titre des *représentants des agriculteurs multiplicateurs de semences ou de plants* : les mots "M. FANOST (Thierry)" sont remplacés par "M. PUIG (Georges)".
Au titre des *représentants des utilisateurs de produits des récoltes obtenues à partir des semences ou des plants* : les mots "Mme BALIN (Morgan)" sont remplacés par "Mme MORGAND (Estelle)".

- Section "Maïs et sorgho"
Au titre des *représentants de l'interprofession* : les mots "Mme LAMBOLEY (Catherine)" sont remplacés par "M. FOURNIER (Régis)" ;
Au titre des *représentants des utilisateurs de produits des récoltes obtenues à partir des semences ou des plants* : les mots "Mme BALIN (Morgan)" sont remplacés par "Mme MORGAND (Estelle)".

- Section "Plantes fourragères et à gazon"
Au titre des *représentants l'interprofession* : les mots "M. SEGONDS (Daniel)" sont remplacés par "M. TABEL (Claude)".

- Section "Plantes ornementales, à parfum, médicinales et aromatiques"
Au titre des *représentants des établissements producteurs de semences ou plants* :les mots "M. FELIX (François)" sont remplacés par "M. TRAVERS (Christophe)".

- Section "Plantes potagères et maraîchères"
Au titre des *représentants de l'administration* : les mots " M. BOULINEAU (François)" sont remplacés par " M. COQUIN (Pascal)"

- Section "Tournesol, soja, ricin"
Au titre des *représentants des utilisateurs de produits des récoltes obtenues à partir des semences ou des plants* : les mots "Mme BALIN (Morgan)" sont remplacés par "Mme MORGAND (Estelle)".

Article 2

Le Directeur Général de l'Alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 14 OCT. 2014

Pour le ministre et par délégation

Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT